



RÈGLES DE SÉLECTIONS ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË KAYAK 2026

FREESTYLE SÉNIOR ET JUNIOR





Table des matières

A. PREAMBULE	3
B. RAPPEL DES RÈGLES DE SÉLECTIONS.....	3
C. LES EPREUVES CONCERNÉES.....	4
D. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT D'EUROPE 2026	4
1. Conditions d'accès aux sélections.....	4
2. Résultats du Championnat d'Europe 2025 comptant pour la sélection	5
3. Résultats des Championnats du Monde 2025 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2026 en équipe A.....	5
4. Compétition de sélection	6
5. Règlement de la compétition de sélection	6
E. CLASSEMENT DES SELECTIONS 2026	6
1. Principe de classement	6
2. Départage	6
3. Performances minimales pour prétendre à la sélection en Equipe de France en Equipe B.....	6
F. PROPOSITION DE SELECTION	7
1. Préambule	7
2. Proposition de sélection en Equipe A pour le Championnat d'Europe 2026	7
3. Cas particuliers.....	7
4. Quotas supplémentaires sur le Championnat d'Europe 2026 et composition de l'Equipe « B ».....	8
5. Règles administratives	8
6. Règles financières.....	8
G. PROGRAMME D'ACTIONS EQUIPE DE FRANCE 2026	9
H. DIFFUSION DU MODE DE SELECTIONS.....	9
I. MODALITES DE PARTICIPATION AU CIRCUIT « COUPE DU MONDE » 2026	9
1. Les compétitions concernées	9
2. Rappel du règlement international ICF	9
3. Demande d'autorisation	10
J. MODALITES DE SELECTION 2027.....	10



A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat d'Europe 2026 et préparer les années suivantes dans le but d'avoir des athlètes médaillables.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre des objectifs de médailles d'or ou de podium avec l'Équipe de France de Freestyle lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2026.

À ce titre, le Directeur Technique National sélectionne les athlètes sur la base des règles de sélections établies. Il arrête la sélection nominative sur proposition du manager de la discipline. La liste des athlètes sélectionné(e)s en équipes nationales est soumise à l'approbation du comité exécutif de la fédération.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, tout athlète qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il ou elle a été retenu(e), notamment en cas de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique, il peut également écarter tout athlète ayant adopté un comportement contraire aux lois et règlements, nuisant au bon fonctionnement de l'Équipe de France ou portant atteinte à l'image et aux valeurs de celle-ci et de la Fédération Française de Canoë Kayak.

Enfin, en lien avec le manager des équipes de France, le Directeur Technique National se réserve la possibilité d'ajouter ou de suspendre la sélection d'un(e) athlète à tout moment de la saison, qu'il ou elle ait ou non réalisé les critères, après examen du projet sportif, de la qualité de sa mise en œuvre, de son comportement ou en cas de blessure.

B. RAPPEL DES RÈGLES DE SÉLECTIONS

L'ouverture des quotas en équipe A pour le Championnat d'Europe 2026 sera soumise (sur les mondiaux 2025) aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2026, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2026, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.

- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2026 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2025 et le classement général du Free Kayak Tour 2025 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2026.

C. LES EPREUVES CONCERNÉES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Équipe de France Freestyle 2026 sont :

Intitulé selon règlement sportif de la FFCK ¹ 2025 / 2026	Correspondance règlement ICF ² Canoe Freestyle 2026 pour les championnats d'Europe	Quota d'inscription ECA max.
Kayak Homme Senior	MK1 - Men's Kayak Surface	5
Kayak Dame Senior	WK1 - Women's Kayak Surface	5
Kayak Homme Junior	K-1 Surface Junior Men	5
Kayak Dame Junior	WK1J - Women's Kayak Surface Junior	5
Canoë Homme Senior	MC1 - Men's Canoe Decked	5
Canoë Dame Senior	WC1 - Women's Canoe Decked	5

D. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT D'EUROPE 2026

1. Conditions d'accès aux sélections

Les sportifs souhaitant participer à cette compétition comptant doivent remplir les règles suivantes :

- Être à jour de sa licence compétition FFCK 2026
- Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë kayak en compétition.
- Avoir participé à une étape du FKT³ en 2025
- Être à jour de ses cotisations et/ou facturations FFCK
- Ne faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire en cours
- Être inscrit à la compétition de sélection auprès de l'organisateur

¹ FFCK – Fédération Française de Canoë-Kayak

² ICF – Fédération Internationale de Canoë

³ FKT – Free Kayak Tour

2. Résultats du Championnat d'Europe 2025 comptant pour la sélection

2.1 Rappel du règlement international ICF⁴ sur les règles d'inscription au Championnat d'Europe

- Les champions d'Europe dans chaque épreuve sont automatiquement invités à participer au championnat d'Europe suivant dans la même épreuve.
- Les champions d'Europe juniors sont automatiquement invités à participer au championnat d'Europe suivant dans la même épreuve senior s'il n'est plus junior.

2.2 Principe d'application

Dans cette hypothèse, les sportifs ayant obtenu un titre de champion d'Europe 2024 pourront être inscrit par la FFCK au Championnat d'Europe 2026 en plus des sportifs proposés à la sélection sans accompagnement financier. Leur inscription reste conditionnée au respect des règles administratives définies dans les règles de sélection 2026.

2.3 Situation des présélections pour la saison 2026

Tom DOLLE, champion d'Europe 2024 (Graz – AUT) à l'épreuve CANOE HOMME SENIOR pourra prétendre bénéficier de cette disposition.

3. Résultats des Championnats du Monde 2025 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2026 en équipe A

Epreuves	Résultats 2025 Championnat du Monde (GER)	Quota FFCK ouvert en 2026	Quota d'inscription ECA Europe
Kayak Homme Senior	<u>63 participants (1^{er} 1/4 = 15)</u> Résultats : <u>1^{er}, 13^{ème}, 16^{ème}, 19^{ème}, 30^{ème}</u>	3	5
Kayak Dame Senior	<u>44 participantes (1^{er} 1/4 = 11)</u> Résultats : <u>26^{ème}</u>	1⁵	5
Kayak Homme Junior	<u>31 participants (1^{er} 1/4 = 7)</u> Résultats : <u>3^{ème}, 6^{ème}, 26^{ème}</u>	3	5
Kayak Dame Junior	<u>20 participantes (1^{er} 1/4 = 5)</u> Résultats : <u>14^{ème}</u>	1⁶	5
Canoë Homme Senior	<u>16 participants (1^{er} 1/4 = 4)</u> Résultats : <u>2^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}</u>	2	<i>5 + le Champion d'Europe 2024</i>
Canoë Dame Senior	<u>10 participantes (1^{er} 1/4 = 3)</u> Résultats : <u>0^{ème}</u>	1⁷	5

⁴ ICF – Fédération Internationale de Canoë

⁵ Sur dérogation

⁶ Sur dérogation

⁷ Sur dérogation



4. Compétition de sélection

La compétition de référence sera la sélection équipe de France le **28 février et le 1^{er} mars 2026** à Saint Pierre de Bœuf (38).

5. Règlement de la compétition de sélection

La compétition se déroulera en conformité avec le règlement sportif FFCK Freestyle et ses annexes 2026.

E. CLASSEMENT DES SELECTIONS 2026

1. Principe de classement

Le classement de sélection 2026 sera réalisé sur les épreuves de sélection équipe de France de St Pierre de Bœuf (38).

Ce classement sera les résultats de ces épreuves entre français(e)s uniquement.

1.2 Règlement des sélections

Programme : Une course le samedi et une autre le dimanche.

Le classement des sélections se fait en additionnant les places des deux compétitions.

2. Départage

En cas d'égalité, c'est le meilleur des runs, sur les deux courses, qui est pris en compte. Si l'égalité persiste, c'est le 2^{ème} meilleur des runs, sur les deux courses, qui est pris en compte.

Et ainsi de suite...

3. Performances minimales pour prétendre à la sélection en Equipe de France en Equipe B.

En plus du classement des sélections, chaque sportif devra atteindre le minimum de points ci-dessous, pour pouvoir prétendre à la sélection en Equipe de France **en Equipe B**.

BAREMES de PERFORMANCE MINIMALE - SELECTION EQF « B »				
2026				
	HJ	HS	DJ	DS
	Best run des sélections	Best run des sélections	Best run des sélections	Best run des sélections
KAYAK	250 points	600 points	50 points	200 points
CANOE	/	400 points	/	100 points

Les points du barème ci-dessus pourront être réévaluer les jours précédant la sélection en fonction du niveau de difficulté du spot sur place. Dans ce cas, la mise à jour de ce barème sera affichée sur place, la veille de la compétition.

F. PROPOSITION DE SELECTION

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Manager Freestyle.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un compétiteur ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre compétiteur pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection en Equipe A pour le Championnat d'Europe 2026

- Dans l'épreuve **Kayak homme senior**, sur la base du classement de sélection 2025, **0 à 2 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak homme junior**, sur la base du classement de sélection 2025, **0 à 3 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame senior**, sur la base du classement de sélection 2025, **0 à 1 sportive** peut être proposée à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame junior**, sur la base du classement de sélection 2026, **0 à 1 sportive** peut être proposée à la sélection.
- Dans l'épreuve **Canoë homme senior**, sur la base du classement de sélection 2025, **0 à 2 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Canoë dame senior**, sur la base du classement de sélection 2025, **0 à 1 sportive** peut être proposée à la sélection.

3. Cas particuliers

Sur critères de performances des années précédentes et dans l'hypothèse où un(e) sportif(ve) ne pourrait pas participer aux épreuves de sélections, celui-ci conserve la possibilité de déposer auprès du DTN un dossier de demande de dérogation. A l'issue





de l'étude de ce dossier, la DTN dispose de la possibilité de le (ou la) sélectionner ou pas en Equipe de France A ou B.

4. Quotas supplémentaires sur le Championnat d'Europe 2026 et composition de l'Equipe « B »

Les quotas supplémentaires disponibles pour la France sur le Championnat d'Europe et qui déterminent l'équipe « B », pourront être utilisés sur proposition du manager Freestyle et après validation du Directeur Technique National.

Le choix des sportifs pouvant utiliser ces quotas supplémentaires est effectué sur la base du classement de sélection 2026 et du tableau du « Barème de performance minimale – Sélection EQF 2026 » (Paragraphe : E, art. 3).

Les inscriptions au Championnat d'Europe 2026 de ces sportifs sont conditionnées par le respect des démarches médicales prévues dans la convention individuelle « Athlète sélectionné en Équipe de France Freestyle 2026 ».

5. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention Équipe de France 2026 et au respect des démarches administratives et médicales prévues par cette convention.

6. Règles financières

6.1 L'Equipe de France « A »

L'équipe de France « **A** » sera prise en charge sur tout ou partie des actions du programme de l'équipe de France. Une participation financière pourra être demandée aux sportifs.

Les sportifs et sportives seront prévenus au plus tard un mois avant l'action, avec la convocation.

6.2 L'Equipe de France « Elite »

L'équipe de France « **A** » constituée, les membres de cette équipe ayant été médaillés l'année précédente au Championnat du Monde, bénéficient du statut Equipe de France « **Elite** ». Ce statut permet une prise en charge complète sur les déplacements de l'Equipe de France, dans la mesure du budget alloué à l'Equipe de France par la FFCK.

6.3 L'Equipe de France « B »

L'équipe de France « **B** » n'aura aucune prise en charge de la FFCK et devra s'occuper de son organisation ainsi que de sa logistique seule.



Certain.e.s sportif.ve.s de l'équipe « B » pourront éventuellement intégrer la logistique de l'équipe « A », selon les possibilités techniques et organisationnelles du moment et en fonction de la plus-value qu'ils ou elles pourront apporter à l'équipe « A » sur décision du manager.

La FFCK se charge malgré tout d'inscrire les sportifs aux évènements du programme d'actions et d'avancer les frais de ces inscriptions.

G. PROGRAMME D'ACTIONS EQUIPE DE FRANCE 2026

Stage de préparation terminale et Championnat d'Europe à Lieksa (FIN) du 01 au 14 juin 2026.

Tout athlète convoqué pour les actions collectives des équipes de France est tenu d'y participer intégralement, du début à la fin, sauf raison médicale et après avis du médecin des équipes de France.

H. DIFFUSION DU MODE DE SELECTIONS

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak.

La liste des sélectionné(e)s sera diffusée sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak au plus tard début avril 2026.

I. MODALITES DE PARTICIPATION AU CIRCUIT « COUPE DU MONDE » 2026

1. **Les compétitions concernées**
(Calendrier ICF en cours de construction)
2. **Rappel du règlement international ICF**

L'inscription à une coupe du Monde d'un sportif est faite par le manager de la discipline. Toute demande d'inscription devra parvenir par mail à hn@ffck.org au moins un mois avant le début de l'épreuve de coupe du monde.



3. Demande d'autorisation

Les sportifs sélectionnés en équipe de France « E », « A » ou « B » sont prioritaires pour participer aux courses ICF.

Dans le cadre de cette autorisation, il n'y a aucune prise en charge financière, ni d'organisation, de la FFCK.

J. MODALITES DE SELECTION 2027

L'ouverture des quotas pour le Championnat du Monde 2027 sera soumise aux principes suivants :

- Avoir participé à **trois** FKT⁸ dans les 12 mois précédents les sélections 2027, en plus des Championnats de France (une dérogation pourra être accordée par le manager de l'Equipe de France, sous réserve de justifications pertinentes).
- L'obtention d'un podium dans une épreuve sur les Europe 2026, ouvre 2 quotas pour la saison 2027, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve sur les Europe 2026, ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2027, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2027 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2026 et le classement général du Free Kayak Tour 2026 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2027.

⁸ FKT – Free Kayak Tour